Retour aux sources humaines

Agnès De Féo
5th March 2021



Dans son article « Le rôle du contexte à propos du niqab » paru récemment sur DeFacto, Elham Manea a critiqué l'étude d'Andreas Tunger-Zanetti consacrée au Niqab. Soulignant que son travail donne « des arguments contre l'interdiction », elle critique également brièvement ma recherche. Selon ses propres dires, « réduire le niqab principalement à un style de vie punk individualiste, comme l'a fait Agnès De Féo dans une récente interview, c'est ignorer des aspects importants. » Cette affirmation réduit mon travail à un détail décontextualisé tiré d'un entretien [1], issu d'un échange téléphonique avec une journaliste. Par ailleurs, cela illustre bien la méconnaissance de mon livre, fruit d'un intense travail de terrain effectué en France depuis plus d'une décennie. Mais ce n'est pas là le seul problème de son article.

Son article débute par un reproche visant ceux qui font du niqab une « simple question de choix ». Son approche tend à accentuer la gravité du phénomène qui ne peut, selon elle, être un « style de vie inoffensif », puisqu'il est sous-tendu par des « contextes idéologiques, politiques et sociaux. » Or, son article semble ignorer le contexte social du niqab en Europe. Mais cela ne l'empêche pas de critiquer l'étude d'Andreas Tunger-Zanetti, dont il est finalement peu question dans l'article. On peut aussi se demander si son article ne prend pas plutôt la forme d'une tribune en faveur de l'interdiction de la dissimulation du visage, qui tenterait de convaincre le lecteur de voter oui le 7 mars. Son texte est l'occasion d'étaler ses griefs contre le voile intégral et le salafisme en accumulant poncifs et inexactitudes, peut-être pour gagner l'assentiment du lecteur par l'indignation. Faute d'approche empirique du phénomène – son article ne se basant sur aucun témoignage de femme niqabée en Europe –, elle les juge à l'aune des textes qui leur servent de référence. Ses propos visent à disqualifier le niqab, sans jamais l'étudier du point de vue de la

subjectivité des actrices. Son texte reste empreint de sa propre subjectivité : le voile intégral semble la déranger personnellement.

Selon elle, le salafisme s'apparente à une secte, lieu commun utilisé pour disqualifier les nouveaux mouvements religieux minoritaires. Elle donne d'ailleurs deux exemples censés appuyer sa démonstration : les intéressé.es utilisent « les mots "sœurs" et "frères" pour les personnes qui partagent leur appartenance religieuse », et « la principale expression qu'elles entendent lorsqu'elles entrent dans cette secte est que "l'Islam efface la vie antérieure". » Ces deux exemples ne sont pas propres au salafisme, mais communs à d'autres religions, tout comme le fait de devenir « une nouvelle personne », conception qu'on retrouve dans toutes les spiritualités et dans le développement personnel.

Puis elle ajoute : « Comme chaque femme est sexuelle (*awra*), tout ce qui la rend visible doit rester caché : sa voix, son visage, ses mains, ses paumes et même ses pieds lorsqu'elle prie. » Traduire *awra* par « sexuelle » est abusif et conforte la vision orientaliste de l'Arabe obsédé par le sexe. *Awra* désigne la nudité, c'est-à-dire les parties intimes devant être cachées, et non le caractère sexuel de la personne. L'*awra* concerne aussi les hommes. Il s'agit d'un concept universel commun à toutes les sociétés. Cette phrase est par ailleurs incorrecte car une femme doit avoir le visage et les mains découverts lorsqu'elle prie, parties par ailleurs autorisées dans l'espace public dans la majorité des sociétés musulmanes. Les cheikhs saoudiens ont étendu l'*awra* au corps entier des femmes. Celles qui adhèrent à leur message considèrent effectivement la couvrance comme un signe de foi : « Au plus ta foi augmente, au plus tu te couvres », comme le dit par exemple Shamsou [2], jeune salafiste belge de 18 ans.

Les manuels de savoir-vivre salafiste

Faute d'avoir accès aux sources humaines, Elham Manea base son propos sur les références textuelles des femmes niqabées. Elle prend l'exemple de *Fatawa an-nissa*, édité en français sous le titre *Recueil de fatwas concernant les femmes*, une compilation d'avis juridiques d'Ibn Baz (1910-1999), Al-Albani (1914-1999), Ibn Uthaymin (1929-2001), Al-Fawzan (1933-) et autres cheikhs pour la plupart saoudiens considérés comme les maîtres à penser du *minhaj salafi*, « voie des pieux prédécesseurs », appelé salafisme piétiste. C'est effectivement un livre plébiscité par les néo-niqabées. Il s'agit d'un recueil de réponses tirées du Coran et des hadiths qui créent une orthopraxie comportementale et vestimentaire, fonctionnant comme un mode d'emploi leur permettant d'incarner leur nouvelle identité. Ces livres ont effectivement permis une percée de l'islam littéraliste en Occident et ont pu influencer certaines dans leur choix de se voiler le visage.

Le texte d'Elham Manea dépeint les femmes comme une possession des cheikhs : « Pour la femme, et je cite ici, le mari est un "maître". Pour lui, elle est une "captive" et "elle doit lui obéir" en portant le voile et en suivant d'autres ordres, "car si elle lui obéit, elle obéit à Dieu". » Cette injonction à l'obéissance qui viserait les femmes est donnée de manière fragmentaire et est déconnectée de la réalité. J'ai interrogé mes contacts salafistes, femmes et hommes, qui ne la connaissent pas et ont affirmé être

en désaccord avec cette opinion. Le problème de ne travailler que sur des textes comme semble le faire Manea, outre qu'elle relève des détails dont les intéressées n'ont même pas connaissance, est qu'elle ignore leur réception et leur usage. Et je peux assurer que les porteuses de niqab ne se considèrent pas comme les « captives » d'un « maître », mais sont au contraire tellement dominatrices qu'elles ont de mal à garder leur conjoint. Celles-ci sont moins manipulées que manipulatrices de ces textes.

C'est ici l'occasion de rappeler qu'en droit français la notion de « chef de famille » pour désigner le père n'a disparu qu'en 1970, la femme mariée avait un devoir d'obéissance envers son mari jusqu'en 1938, et l'égalité des époux n'a été accordée qu'en 1985. Donc ces fatwas de religieux conservateurs qui ont officié au 20e siècle n'ont rien d'exceptionnel. Par ailleurs, le recueil en question fourmille d'avis pouvant satisfaire une femme moderne, comme celui du cheikh Ibn Baz : « Elles [les femmes] sont les égales des hommes, sauf dans ce quoi la Loi les différencie au niveau de la nature de la femme et de celle de l'homme [les différences biologiques]. En dehors de cela, la règle de base est qu'ils sont égaux [3]. »

« Soutien à l'esclavage »

L'article poursuit en disant que les cheikhs saoudiens cautionnent l'esclavage. Deux sources internet en arabe (donc inaccessibles aux salafistes européens) sont indiquées mais ne se trouvent dans aucun des ouvrages destinés aux femmes et n'apportent rien à la question qui nous occupe. Mais cela permet à l'autrice de définir le niqab comme « la manifestation visuelle de cette idéologie religieuse misogyne, pro esclavagiste et d'extrême droite ». Dans ce groupe nominal cumulant des accusations sans rapport entre elles, Elham Manea catalogue les cheikhs salafistes d'extrémistes de droite par un tour de passe-passe en faisant l'économie de toute démonstration, d'autant qu'elle parle de salafisme piétiste, un courant qui revendique un strict apolitisme. Ensuite, à ceux qui opposent le faible nombre des porteuses de niqab en Suisse, elle rétorque : « Si c'est une question de principe, le nombre en soi ne devrait pas avoir d'impact. Pourtant, c'est le cas, car la situation peut changer au courant des vingt prochaines années. » Elle reprend presque mot pour mot les idées des promoteurs de l'initiative d'interdiction, comme Giorgio Ghiringhelli qui déclare que « sans interdiction, leur nombre augmenterait de plus en plus, comme cela s'est produit dans d'autres pays européens : alors il vaut mieux prévenir avant qu'il ne soit trop tard. Et puis c'est une question de principe et non de chiffres [4]. »

Faire primer le « principe » sur les faits au motif d'un risque d'aggravation est problématique car on ne légifère pas sur des hypothèses. Croire que l'interdiction est efficace dans la disparition du niqab est une chimère. Beaucoup d'apprenties salafistes ont affirmé face caméra avoir commencé à s'intéresser au niqab dès sa médiatisation avant le vote de la loi en France. Le salafisme en Europe est une sous-culture qui se constitue en opposition à la société et se nourrit des lois coercitives contre ses manifestations.

Puis, l'autrice développe une affirmation qui me paraît insensée, commune aux vieux slogans d'extrême-droite : « Dans de nombreux endroits d'Europe, les

filles et les femmes sont obligées de porter le voile, de quitter l'école et de se marier tôt. Celles qui défient l'ordre social imposé sont souvent harcelées et violées collectivement. » Ces deux phrases me paraissent tellement grotesques qu'elles se passent de commentaires. Manea affirme s'appuyer sur de « nombreux livres » d'anciennes porteuses de niqab, en citant celui d'Henda Ayari. Le problème de ces livres est qu'ils sont toujours co-écrits avec une journaliste et deviennent des best-sellers qui n'ont aucune valeur académique. Pourtant la chercheuse leur accorde davantage de crédit qu'à Andreas Tunger-Zanetti et à moi-même.

Croire qu'une femme porterait le niqab uniquement pour faire avancer une « idéologie religieuse d'extrême droite » est difficilement tenable. Une intense fréquentation des usagères du voile intégral m'a montré qu'il est porté pour des raisons religieuses certes, mais surtout pour des raisons individuelles et prosaïques. Ne peut-on pas imaginer que ces femmes trouvent dans le niqab des avantages en termes de rédemption, de séduction et/ou d'évitement des hommes, de disparition et/ou de prise de pouvoir? Quelque soit sa raison, l'usagère le porte parce qu'elle croit en tirer des bénéfices. Si le niqab était une contrainte misogyne, il faudrait classer sous cette même qualification les autres disciplines corporelles que sont les talons aiguille, ou même le corset jadis outil d'autocontrainte et dont l'abandon a été salué comme une libération des femmes. Des analogies peuvent être établies entre ces accessoires anciens réinvestis par des femmes modernes. Le corset comme le niqab sont plébiscités aujourd'hui par de jeunes femmes comme instruments de séduction, pouvant même conduire paradoxalement à des expressions de bien-être.

Pour conclure

Comment une législation prohibitionniste sur le niqab pourrait-elle stopper « l'islamisme » et la diffusion des fatwas de cheikhs ? Aucun pays ne parviendra à lutter contre l'extrémisme religieux en interdisant une manifestation vestimentaire féminine. Au contraire, la prohibition renforcera la radicalité d'individus qui y sont prédisposés. De plus, en faisant d'une musulmane en niqab l'objet d'interdit social, quelles que soient les conséquences – agressions, violences policières, émeutes urbaines, déscolarisation, souffrances psychologiques des femmes violentées et des enfants témoins – on préjudicie les femmes que l'on prétend vouloir aider.

C'est aux femmes qui le portent de décider de leur destin et non aux politiques et universitaires. Les ex-niqabées sont les premières à relever les incohérences des cheikhs, telle Alexia qui a décidé de se débarrasser de leurs livres lorsqu'elle est sortie du niqab, comme elle l'exprime dans mon documentaire *Voile interdit*, à la 35e minute.

[1] https://www.middleeasteye.net/fr/entretiens/niqab-voile-integral-france-femmes-musulmanes-islam-de-feo

[2] Shamsou : « Moi, je n'ai pas cherché à comprendre, je me suis dit :

autant plus se couvrir que moins se couvrir. Parce que comme un hadith, je ne me souviens plus qui l'avait dit, disait : "Au plus ta foi augmente, au plus tu te couvres." C'est aussi simple », in *Voile interdit*, documentaire d'Agnès De Féo, 43 minutes, Sasana Productions, 2017.

[3] Amr Abd Al-Munim Salim (éd.), *Recueil de fatwas concernant les femmes : Ibn Bâz, Al-Albânî, Ibn Uthaymîn et de nombreux autres savants*, Bruxelles, Al Hadith, 2008, p.292.

[4] https://interdiction-dissimuler-visage.ch/la-burqa-la-constitution-et-le-federalisme/

Référence:

De Féo, Agnès (2020): *Derrière le niqab, 10 ans d'enquête sur les femmes qui ont porté et enlevé le niqab*, préface d'Olivier Roy. Paris: Armand Colin

Image: Deux femmes niqabées sur le pont de la Concorde, devant l'Assemblée nationale, Paris, janvier 2010, © Agnès De Féo